

ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES
CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 17 MAI 2018, PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

APPROUVÉ LE 21 JUIN 2018

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 17 MAI 2018, PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

PRÉSENTS

Dubé, René	président	Ville de Matagami
Gamache, Steve	1 ^{er} vice-président	Ville de Chapais
Poirier, Alain	2 ^e vice-président	Ville de Lebel-sur-Quévillon
Poirier, Alain	trésorier	Ville de Chibougamau
Elliott, André	secrétaire	Localité de Villebois
Bellerose, Daniel		Localité de Radisson
Bussièeres, Gregory		Ville de Lebel-sur-Quévillon
Cyr, Manon		Ville de Chibougamau
Dubé, Réal		Ville de Matagami
Forgues, Daniel		Ville de Chapais
Tremblay, Nelson		Localité de Valcanton

ABSENTS

Boucher, Jean Député d'Ungava

INVITÉS

Boivin, Philippe Directeur régional du MAMOT
Lafrenière, Amélie Attachée politique du député d'Ungava

FORMANT QUORUM

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. René Dubé, président, remercie les administrateurs de leurs présences et constate le quorum.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. Gregory Bussièeres.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAEX-2018-05-17-01

D'OUVRIR la séance à 11 h 36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. René Dubé fait la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Nelson Tremblay.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAEX-2018-05-17-02

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Image de marque
4. Budget FDT
5. Financement des organismes
 - 5.1. FDT-EP-11 – Accompagnement dans la mission de FaunENord
 - 5.2. FDT-EP-12 – Accompagnement dans la mission de la Table jamésienne de concertation minière
 - 5.3. FDT-EP-13 – Accompagnement dans la mission du Centre d'entrepreneurship nordique
 - 5.4. FDT-EP-14 – Attraction Nord – Organisme porteur de la promotion de la région
6. Formation offerte par l'UMO
7. Projet Friperie de Lebel-sur-Quévillon (PES-1156)
8. Réseau de communications Eeyou RCE
9. Dossier gazoduc – correspondance de la Chambre de commerce de Chibougamau-Chapais
10. Projets présentés au Comité d'investissement commun du 8 mai 2018
11. Comité de sélection – appel d'offres pour la gestion documentaire
12. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. IMAGE DE MARQUE

Une proposition de logo est soumise aux administrateurs par Texture Conseils. Après discussion, ces derniers transmettront leur commentaire pour la suite des choses.

4. BUDGET FDT

Le budget annuel est présenté afin que les administrateurs en prennent connaissance. Ce budget ventilé sera déposé lors de la séance de juin aux fins d'adoption.

5. FINANCEMENT DES ORGANISMES

5.1. FDT-EP-11 – ACCOMPAGNEMENT DANS LA MISSION DE FAUNENORD

FaunENord est présente dans la région Nord-du-Québec depuis plus de 16 ans maintenant. L'organisme a fait ses preuves tant sur la qualité de ses services-conseils que sur la réalisation de ses mandats (biologie et environnement). Un des avantages dont dispose FaunENord est de bien connaître le territoire, d'y vivre et donc d'aspirer à son développement responsable et durable.

Avec tous les changements survenus dans la région ces dernières années, FaunENord a dû consolider sa présence et surtout demeurer prêt à répondre aux besoins régionaux, en termes de services-conseils dans son domaine.

Au fil des ans, cet organisme a su développer une expertise unique et adaptée à la réalité de la région. L'organisme est un partenaire de premier plan des milieux socioéconomiques et est de plus en plus près des communautés autochtones.

CONSIDÉRANT QUE le promoteur est un organisme admissible et reconnu à titre d'entreprise d'économie sociale;

CONSIDÉRANT le caractère structurant de la mission de l'organisme et son impact sur le développement de la région;

CONSIDÉRANT QUE les mandats de FaunENord s'inscrivent dans les priorités de développement concertées de la région (développement de secteurs d'activités à forts potentiels);

CONSIDÉRANT la création ou le maintien d'emplois de qualité en région;

CONSIDÉRANT un financement clé en main (absence de dépôt pour des projets ponctuels), à l'exception de projets déposés dans le cadre de l'entente en économie sociale.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAEXFDT-2018-05-17-01

D'OCTROYER à FaunENord une subvention pour son « fonctionnement durant l'année 2018-2019 », et ce, à partir du Fonds de développement des territoires. Cette subvention correspondra à 9,16 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 75 000 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

QUE cette recommandation soit conditionnelle à la confirmation du financement complémentaire à celui de l'Administration régionale Baie-James.

QUE cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 60 000 \$, sera remis au promoteur lors de la mise en œuvre du projet;
- 20 % de la subvention restante, soit 15 000 \$ ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remis au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

D'AUTORISER la direction générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

Le vote est demandé

Pour	8
Contre	0
Abstention	2

ADOPTÉE LA MAJORITÉ

5.2. FDT-EP-12 – ACCOMPAGNEMENT DANS LA MISSION DE LA TABLE JAMÉSIENNE DE CONCERTATION MINIÈRE

La Table jamésienne de concertation minière a pour mission de maintenir et de soutenir le développement de l'industrie minière dans la région Eeyou Istchee Baie-James. Pour ce faire, elle s'attelle à rendre pratique, objective et équilibrée la planification du développement nordique québécois suivant une réelle optique durable.

CONSIDÉRANT QUE le promoteur est un organisme admissible;

CONSIDÉRANT le caractère structurant de la mission de l'organisme et son impact sur le développement de la région;

CONSIDÉRANT QUE les mandats de la Table jamésienne de concertation minière s'inscrivent dans les priorités de développement concertées de la région (développement de secteurs d'activités à forts potentiels);

CONSIDÉRANT la création ou le maintien d'emplois de qualité en région.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Steve Gamache.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAEXFDT-2018-05-17-02

D'OCTROYER à la Table jamésienne de concertation minière une subvention pour son « fonctionnement pour l'année 2018-2019 », et ce, à partir du Fonds de développement des territoires. Cette subvention correspondra à 34,88 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 150 000 \$, et ce, à partir du Fonds de développement des territoires. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

QUE cette recommandation soit conditionnelle à :

Pour le 1^{er} versement

- la confirmation du financement complémentaire à celui de l'Administration régionale Baie-James;
- une participation active à la démarche de diagnostic menée par Services Québec;
- le dépôt du rapport d'activités pour l'année 2017-2018.

Pour le 2^e versement

- le dépôt d'un plan d'actions pour l'année 2018-2019, et ce, dans un délai de 6 mois après la signature du protocole d'entente;
- le dépôt de l'audit financier de l'organisme pour l'exercice 2017.

QUE cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 120 000 \$, sera remis au promoteur lors de la mise en œuvre du projet;
- 20 % de la subvention restante, soit 30 000 \$ ou le **montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remis au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

D'AUTORISER la direction générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. FDT-EP-13 – ACCOMPAGNEMENT DANS LA MISSION DU CENTRE D'ENTREPRENEURSHIP NORDIQUE

Le Centre d'entrepreneurship Nordique est un organisme à but non lucratif dont la mission est de développer la culture entrepreneuriale dans la région Nord-du-Québec, de stimuler le démarrage d'entreprises et de soutenir le maintien en affaires et le développement d'entreprises existantes.

CONSIDÉRANT QUE le promoteur est un organisme admissible;

CONSIDÉRANT le caractère structurant de la mission de l'organisme et son impact sur le développement de la région;

CONSIDÉRANT QUE les mandats du Centre d'entrepreneurship Nordique s'inscrivent dans les priorités de développement concertées de la région (soutenir l'entrepreneuriat);

CONSIDÉRANT la création ou le maintien d'emplois.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon), dûment appuyée par Mme Manon Cyr.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAEXFDT-2018-05-17-03

D'OCTROYER au Centre d'entrepreneurship Nordique une subvention pour son « fonctionnement durant l'année 2018-2019 », et ce, à partir du Fonds de développement des territoires. Cette subvention correspondra à 21,50 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 40 000 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

QUE cette recommandation soit conditionnelle à :

Pour le 1^{er} versement

- la confirmation du financement complémentaire à celui de l'Administration régionale Baie-James;

Pour le 2^e versement

- le dépôt du rapport d'activités pour l'année 2017-2018 ainsi que l'audit financier de l'organisme au 31 mars 2018.

QUE cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 32 000 \$, sera remis au promoteur lors de la mise en œuvre du projet;
- 20 % de la subvention restante, soit 8 000 \$ ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remis au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

D'AUTORISER la direction générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4. FDT-EP-14 – ATTRACTION NORD – ORGANISME PORTEUR DE LA PROMOTION DE LA RÉGION

Attraction Nord, organisme à but non lucratif régional, a comme mission de promouvoir les communautés jamésiennes à l'extérieur de la région dans le but d'attirer une main-d'œuvre spécialisée à venir travailler et s'y établir. Cet organisme réalise également des actions de promotion à même la région dans le but de la faire connaître à ses habitants, d'améliorer le sentiment d'appartenance et d'accroître la fierté d'habiter le territoire.

CONSIDÉRANT QUE le promoteur est un organisme admissible;

CONSIDÉRANT le caractère structurant de la mission de l'organisme et son impact sur le développement de la région;

CONSIDÉRANT QUE les mandats d'Attraction Nord s'inscrivent dans les priorités de développement concertées de la région (augmenter le bilan migratoire);

CONSIDÉRANT le maintien de deux emplois;

CONSIDÉRANT QU'une avance de 10 000 \$ a été versée à l'organisme pour l'année 2018-2019.

Sur proposition de Mme Manon Cyr, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Chibougamau).

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAEXFDT-2018-05-17-04

D'OCTROYER à Attraction Nord une subvention pour la réalisation de son projet « Organisme porteur de la promotion de la région ». Cette subvention correspondra à 49 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 125 000 \$, incluant l'avance de 10 000 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

QUE cette recommandation soit conditionnelle :

- au dépôt du rapport d'activités pour l'année 2017-2018 ainsi que les états financiers de l'organisme au 31 mars 2018;
- à la confirmation du financement complémentaire à celui de l'Administration régionale Baie-James représentant 51 % des coûts de réalisation admissibles du projet.

QUE cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 100 000 \$ moins l'avance de 10 000 \$ totalisant 90 000 \$, sera remise au promoteur lors de la mise en œuvre du projet;
- 20 % de la subvention restante, soit 25 000 \$ ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

D'AUTORISER la direction générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. FORMATION OFFERTE PAR L'UMO

M. Alain Poirier de Lebel-sur-Quévillon informe les administrateurs qu'une formation portant sur les infrastructures est offerte par l'UMO. De plus, dans le cas où 12 participants seraient trouvés, Lebel-sur-Quévillon pourrait accueillir ces derniers pour ladite formation. Pour ce faire, le détail de la formation sera transmis aux administrateurs afin de sonder leur intérêt.

7. PROJET FRIPERIE LABEL-SUR-QUÉVILLON (PES-1156)

La Friperie Quévillon vit actuellement un manque de liquidité et cherche à améliorer sa situation financière. Le conseil d'administration fait beaucoup de dons de vêtements et contribue aux paniers de Noël. La subvention d'Emploi-Québec a pris fin en novembre 2016 et, jusqu'à tout récemment, la friperie assurait 100 % des dépenses reliées aux ressources humaines (1 employé). La Friperie Quévillon a fait des choix budgétaires, dont l'abolition du souper annuel des bénévoles et la diminution des heures d'ouverture.

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise est une entreprise d'économie sociale en processus de renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise le redressement financier de l'entreprise;

CONSIDÉRANT QUE le projet cadre avec le Plan d'action du Pôle d'économie sociale de la Jamésie.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Nelson Tremblay.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAEXPES-2018-05-17-01

D'ACCORDER une subvention à La Friperie Quévillon pour son projet « Restructuration – Friperie Quévillon ». La subvention accordée correspondra à 80 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 11 584 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du coût total de réalisation admissible du projet.

QUE cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 9 267 \$, sera remise au promoteur lors de la mise en œuvre du projet;
- 20 % de la subvention restante, soit 2 317 \$ ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

D'AUTORISER la direction générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÉSEAU DE COMMUNICATIONS EEYOU RCE

Les administrateurs sont informés qu'une demande a été adressée à M. Cédric Melançon, directeur général du RCE, afin que ce dernier sursoie aux travaux techniques pour le déploiement de la fibre optique en Jamésie pour deux semaines. Cette demande étant justifiée par le fait que des discussions doivent être poursuivies concernant les promoteurs locaux de Chibougamau et Matagami.

9. DOSSIER GAZODUC – CORRESPONDANCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE CHIBOUGAMAU-CHAPAIS

Les administrateurs prennent connaissance de la correspondance de La Chambre de commerce de Chibougamau – Chapais dans laquelle une demande de rencontre est adressée à l'équipe concernant la mise en place d'un plan stratégique durable pour l'implantation d'un gazoduc sur le territoire de la Jamésie.

10. PROJETS PRÉSENTÉS AU COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN DU 8 MAI 2018

Trois projets ont été présentés afin d'être entérinés par le conseil d'administration. Pour ce faire, il est convenu de ce qui suit.

CONSIDÉRANT les recommandations positives du comité d'investissement commun.

Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Gregory Bussières.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAEX-2018-05-17-03

D'ENTÉRINER les décisions du comité d'investissement commun dans le programme Nouveaux promoteurs pour les projets NP-308 (3 000 \$), NP-315 (5 000 \$) et NP-316 (5 000 \$) pour un total de 13 000 \$, et ce, à partir du Fonds de développement des territoires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. COMITÉ DE SÉLECTION – APPEL D'OFFRES POUR LA GESTION DOCUMENTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection doit être composé de trois personnes;

CONSIDÉRANT QU'UNE remplaçante de Mme Joannie Plante Bélisle doit être nommée dans le cas où cette dernière serait absente lors de l'ouverture des soumissions pour la gestion documentaire.

Sur proposition de M. Nelson Tremblay, dûment appuyée par M. Gregory Bussières.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAEX-2018-05-17-04

DE NOMMER Mme Annie Cloutier en tant que remplaçante de Mme Joannie Plante Bélisle au comité de sélection pour l'appel d'offres pour la gestion documentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAEX-2018-05-17-05

DE LEVER la séance à 13 h 5.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

René Dubé, président

André Elliott, secrétaire